Santé Canada Health Canada

Avis aux termes de l'article 12 Renseignements supplémentaires requis à titre d'exigence après la commercialisation

Nom de produit : Herbicide AC 900001 Technique
Numéro d'homologation : 27290
Numéro de la demande : 2018-6242
Numéro de document de l'ARLA : 3081698

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période d'homologation prenant fin le 31 décembre 2025 et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard le **30 septembre 2021**, accompagnés des codes de données (CODO) précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

PARTIE 2	**DONNÉES CHIMIQUES EXIGÉES POUR L'HOMOLOGATION D'UN PRINCIPE ACTIF DE QUALITÉ TECHNIQUE OU D'UN PRODUIT DE SYSTÈME INTÉGRÉ**

CODO : 2.13.3
Titre : Lots de données
Exigence après la commercialisation : **Puisque le lot de données fourni pour le nouveau site de fabrication correspond à une production à l'échelle pilote, cinq lots de données représentant une production à l'échelle commerciale dans le nouveau site de fabrication sont requis.**

Canada